



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-32342>

Département(s) de publication : **56**

Annonce n° **25-32342**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Centre hospitalier Bretagne Atlantique

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Entretien des espaces verts pour les Etablissements parties du Groupement hospitalier Brocéliande Atlantique

Description : Entretien des espaces verts au bénéfice du Centre hospitalier Bretagne Atlantique, du Centre hospitalier Alphonse Guérin, du Centre hospitalier de Josselin, de l'EHPAD de Malestroit, du Centre hospitalier de Belle-Ile-en-Mer, de l'EPSM Morbihan et du Centre hospitalier Basse Vilaine

Identifiant de la procédure : f7df1953-4fb4-463d-b52a-49b5c6a02694

Identifiant interne : GHBA_ESPACES_VERTS

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 77310000 Réalisation et entretien d'espaces verts

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 77340000 Élagage des arbres et taille des haies

2.1.3 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 1,611,200 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Présentation du Groupement Hospitalier de Territoire : Par convention signée le 1er juillet 2016, le Groupement hospitalier Brocéliande Atlantique (GHBA) a été constitué entre les établissements suivants : le Centre hospitalier Bretagne Atlantique (Vannes et Auray), l'Etablissement Public de Santé Mentale Morbihan (Saint Avé), le Centre hospitalier Alphonse Guérin (Ploërmel), l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de Malestroit, le Centre hospitalier de Josselin, le Centre hospitalier de Belle-Ile-en-Mer (Le Palais), et le Centre hospitalier Basse Vilaine (Nivillac). Le Centre hospitalier Bretagne Atlantique est l'Etablissement support du groupement hospitalier de territoire. Conformément à l'article L6132-3 3° du Code de la santé publique, l'Etablissement support assure la fonction Achat pour le compte des Etablissements parties. A ce titre, il est chargé de l'élaboration de la politique et des stratégies d'achat, de la planification des marchés publics, et de la passation des marchés publics et de leurs avenants. L'exécution des marchés publics qui comprend notamment l'émission des commandes, la vérification du service fait, la liquidation des factures et leur mandatement, relève des Etablissements parties.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 16

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire dans le cadre de marchés : 16

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Le candidat ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-10 du Code de la commande publique. A ce titre, il fournit une déclaration sur l'honneur lors du dépôt de sa candidature. S'il est envisagé de lui attribuer le marché, il est alors tenu d'en fournir les preuves conformément à l'article R2144-4 du Code de la Commande publique (liste des documents précisée à l'article 13.5 du Règlement de consultation).

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Entretien des espaces verts - Secteur d'Auray

Description : Entretien des espaces verts - Secteur d'Auray au bénéfice de l'EPSM Morbihan. Les caractéristiques techniques des prestations attendues figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes.

Identifiant interne : Lot 1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 77310000 Réalisation et entretien d'espaces verts

Options :

Description des options : Reconduction : Le marché public s'exécute du 1er juin 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure à cette date, jusqu'au 31 mai 2026. Il est renouvelable par tacite reconduction au 1er juin par période de douze (12) mois dans la limite de trois (3) renouvellements, sauf décision expresse de non reconduction de l'Etablissement support adressée soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit via le profil d'acheteur, deux (2) mois avant la date d'échéance du marché public. La durée totale du marché public n'excèdera pas quarante-huit (48) mois. --- Clause de réexamen : le marché comporte des clauses de réexamen au sens de l'article R214-1 du Code de la commande publique.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 28,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation est réservée à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet principal est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le marché public est un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R2161-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, de services, mono-attributaire, conclu sans minimum en quantité ou en valeur, avec un maximum annuel en valeur de 7 000,00 euros HT. L'estimation prévisionnelle annuelle et les estimations prévisionnelles annuelles par Etablissement qui figurent dans l'Annexe 2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), sont des données indicatives, définies à partir des consommations des années précédentes et/ou des projections ; elles n'ont aucun caractère contractuel. --- Le lot est réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique à des Entreprises Adaptées (EA) mentionnées à l'article L5213-13 du Code du travail, et à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) mentionnés à l'article L344-2 du code de l'action sociale et des familles ou structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale de 50 % de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales. --- Les prestations sont financées par les ressources propres de chaque Etablissement abondées éventuellement par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques. Les prestations sont réglées par application des prix forfaitaires et unitaires figurant dans l'annexe financière de l'acte d'engagement. Les prix sont révisibles dans les conditions indiquées à l'article 16.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Le paiement est effectué dans le délai de cinquante (50) jours à compter de la date de réception des

demandes de paiement, par virement administratif conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R2192-10 à R2192-37 du Code de la commande publique.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché public, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou utiliser le formulaire DC2)

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Critère :

Type : Autre

Description : Lot réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique : le formulaire DC2 contient un article permettant à un candidat postulant à un marché public réservé en application de l'article L2113-12 du Code de la commande publique, de communiquer l'adresse internet sur laquelle est disponible la preuve qu'il remplit les conditions propres au marché réservé pour lequel il candidate ainsi que les renseignements nécessaires pour y accéder. Figure ci-après la liste des documents attendus par type de structure :
Entreprise adaptée (article L5213-13 du code du travail) : la copie du contrat d'objectifs et de moyens (CPOM) valant agrément en cours de validité ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par le Préfet de Région via la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). / Etablissement et service d'aide par le travail (articles L344-2 et suivants du code de l'action sociale et des familles) : la copie de l'arrêté préfectoral portant autorisation en cours de validité délivré par l'Agence régionale de santé (ARS). / Structure équivalente aux entreprises adaptées ou aux établissements et service d'aide par le travail : tout élément permettant de vérifier que la structure emploie effectivement au moins 50% de travailleurs handicapés qui ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix sur 70 points au regard du montant forfaitaire annuel

Pondération (points, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Valeur technique sur 30 points dont 20 points au regard de la Qualité des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations, 5 points au regard de la Qualité de l'organisation proposée dans le cadre de l'exécution des prestations, et 5 points au regard de la Qualité des dispositions mises en oeuvre dans le cadre de l'exécution des prestations au regard du développement durable

Pondération (points, valeur exacte) : 30

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 22/04/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 22/04/2025 à 13:00

Informations complémentaires : L'ouverture des plis n'est pas publique.

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Oui

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché public (article L551-1 du Code de justice administrative). / Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature du marché public, dans les délais prévus à l'article R551-7 du Code de justice administrative. / Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours

pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion du marché. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature du marché public (article L521-1 du Code de justice administrative). / Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les deux (2) mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. / Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision Département du Tarn-et-Garonne (CE, Ass., 4 avril 2014, n°358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat sur le fondement de l'article L521-1 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0011

Titre : Entretien des espaces verts - Secteur de Locminé

Description : Entretien des espaces verts - Secteur de Locminé au bénéfice de l'EPSM Morbihan. Les caractéristiques techniques des prestations attendues figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes.

Identifiant interne : Lot 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 77310000 Réalisation et entretien d'espaces verts

Options :

Description des options : Reconduction : Le marché public s'exécute du 1er juin 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure à cette date, jusqu'au 31 mai 2026. Il est renouvelable par tacite reconduction au 1er juin par période de douze (12) mois dans la limite de trois (3) renouvellements, sauf décision expresse de non reconduction de l'Etablissement support adressée soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit via le profil d'acheteur, deux (2) mois avant la date d'échéance du marché public. La durée totale du marché public n'excèdera pas quarante-huit (48) mois. --- Clause de réexamen : le marché comporte des clauses de réexamen au sens de l'article R214-1 du Code de la commande publique.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 21,600 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation est réservée à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet principal est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le marché public est un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R2161-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, de services, mono-attributaire, conclu sans minimum en quantité ou en valeur, avec un maximum annuel en valeur de 5 400,00 euros HT. L'estimation prévisionnelle annuelle et les estimations prévisionnelles annuelles par Etablissement qui figurent dans l'Annexe 2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), sont des données indicatives, définies à partir des consommations des années précédentes et/ou des projections ; elles n'ont aucun caractère contractuel. --- Le lot est réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique à des Entreprises Adaptées (EA) mentionnées à l'article L5213-13 du Code du travail, et à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) mentionnés à l'article L344-2 du code de l'action sociale et des familles ou structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale de 50 % de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales. --- Les prestations sont financées par les ressources propres de chaque Etablissement abondées éventuellement par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques. Les prestations sont réglées par application des prix forfaitaires et unitaires figurant dans l'annexe financière de l'acte d'engagement. Les prix sont révisibles dans les conditions indiquées à l'article 16.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Le paiement est effectué dans le délai de cinquante (50) jours à compter de la date de réception des demandes de paiement, par virement administratif conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R2192-10 à R2192-37 du Code de la commande publique.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché public, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou utiliser le formulaire DC2)

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Critère :

Type : Autre

Description : Lot réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique : le formulaire DC2 contient un article permettant à un candidat postulant à un marché public réservé en application de l'article L2113-12 du Code de la commande publique, de communiquer l'adresse internet sur laquelle est disponible la preuve qu'il remplit les conditions propres au marché réservé pour lequel il candidate ainsi que les renseignements nécessaires pour y accéder. Figure ci-après la liste des documents attendus par type de structure :
Entreprise adaptée (article L5213-13 du code du travail) : la copie du contrat d'objectifs et de moyens (CPOM) valant agrément en cours de validité ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par le Préfet de Région via la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). / Etablissement et service d'aide par le travail (articles L344-2 et suivants du code de l'action sociale et des familles) : la copie de l'arrêté préfectoral portant autorisation en cours de validité délivré par l'Agence régionale de santé (ARS). / Structure équivalente aux entreprises adaptées ou aux établissements et service d'aide par le travail : tout élément permettant de vérifier que la structure emploie effectivement au moins 50% de travailleurs handicapés qui ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix sur 70 points au regard du montant forfaitaire annuel

Pondération (points, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Valeur technique sur 30 points dont 20 points au regard de la Qualité des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations, 5 points au regard de la Qualité de l'organisation proposée dans le cadre de l'exécution des prestations, et 5 points au regard de la Qualité des dispositions mises en oeuvre dans le cadre de l'exécution des prestations au regard du développement durable

Pondération (points, valeur exacte) : 30

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 22/04/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 22/04/2025 à 13:00

Informations complémentaires : L'ouverture des plis n'est pas publique.

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Oui

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché public (article L551-1 du Code de justice administrative). / Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature du marché public, dans les délais prévus à l'article R551-7 du Code de justice administrative. / Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion du marché. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature du marché public (article L521-1 du Code de justice administrative). / Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les deux (2) mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. / Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision Département du Tarn-et-Garonne (CE, Ass., 4 avril 2014, n°358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat sur le fondement de l'article L521-1 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non**5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0012

Titre : Entretien des espaces verts - Secteur de Bignan

Description : Entretien des espaces verts - Secteur de Bignan au bénéfice de l'EPSM Morbihan. Les caractéristiques techniques des prestations attendues figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes.

Identifiant interne : Lot 3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 77310000 Réalisation et entretien d'espaces verts

Options :

Description des options : Reconduction : Le marché public s'exécute du 1er juin 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure à cette date, jusqu'au 31 mai 2026. Il est renouvelable par tacite reconduction au 1er juin par période de douze (12) mois dans la limite de trois (3) renouvellements, sauf décision expresse de non reconduction de l'Etablissement support adressée soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit via le profil d'acheteur, deux (2) mois avant la date d'échéance du marché public. La durée totale du marché public n'excèdera pas quarante-huit (48) mois. --- Clause de réexamen : le marché comporte des clauses de réexamen au sens de l'article R214-1 du Code de la commande publique.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 36,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation est réservée à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet principal est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le marché public est un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R2161-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, de services, mono-attributaire, conclu sans minimum en quantité ou en valeur, avec un maximum annuel en valeur de 9 000,00 euros HT. L'estimation prévisionnelle annuelle et les estimations prévisionnelles annuelles par Etablissement qui figurent dans l'Annexe 2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), sont des données indicatives, définies à partir des consommations des années précédentes et/ou des projections ; elles n'ont aucun caractère contractuel. --- Le lot est réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique à des Entreprises Adaptées (EA) mentionnées à l'article L5213-13 du Code du travail, et à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) mentionnés à l'article L344-2 du code de l'action sociale et des familles ou structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale de 50 % de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales. --- Les prestations sont financées par les ressources propres de chaque Etablissement abondées éventuellement par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques. Les prestations sont réglées par application des prix forfaitaires et unitaires figurant dans l'annexe financière de l'acte d'engagement. Les prix sont révisibles dans les conditions indiquées à l'article 16.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Le paiement est effectué dans le délai de cinquante (50) jours à compter de la date de réception des demandes de paiement, par virement administratif conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R2192-10 à R2192-37 du Code de la commande publique.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché public, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou utiliser le formulaire DC2)

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Critère :

Type : Autre

Description : Lot réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique : le formulaire DC2 contient un article permettant à un candidat postulant à un marché public réservé en application de l'article L2113-12 du Code de la commande publique, de communiquer l'adresse internet sur laquelle est disponible la preuve qu'il remplit les conditions propres au marché

réservé pour lequel il candidate ainsi que les renseignements nécessaires pour y accéder. Figure ci-après la liste des documents attendus par type de structure :
Entreprise adaptée (article L5213-13 du code du travail) : la copie du contrat d'objectifs et de moyens (CPOM) valant agrément en cours de validité ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par le Préfet de Région via la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). / Etablissement et service d'aide par le travail (articles L344-2 et suivants du code de l'action sociale et des familles) : la copie de l'arrêté préfectoral portant autorisation en cours de validité délivré par l'Agence régionale de santé (ARS). / Structure équivalente aux entreprises adaptées ou aux établissements et service d'aide par le travail : tout élément permettant de vérifier que la structure emploie effectivement au moins 50% de travailleurs handicapés qui ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix sur 70 points au regard du montant forfaitaire annuel

Pondération (points, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Valeur technique sur 30 points dont 20 points au regard de la Qualité des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations, 5 points au regard de la Qualité de l'organisation proposée dans le cadre de l'exécution des prestations, et 5 points au regard de la Qualité des dispositions mises en oeuvre dans le cadre de l'exécution des prestations au regard du développement durable

Pondération (points, valeur exacte) : 30

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 22/04/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 22/04/2025 à 13:00

Informations complémentaires : L'ouverture des plis n'est pas publique.

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :

Oui

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché public (article L551-1 du Code de justice administrative). / Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature du marché public, dans les délais prévus à l'article R551-7 du Code de justice administrative. / Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion du marché. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature du marché public (article L521-1 du Code de justice administrative). / Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les deux (2) mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. / Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision Département du Tarn-et-Garonne (CE, Ass., 4 avril 2014, n°358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat sur le fondement de l'article L521-1 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0013

Titre : Entretien des espaces verts - Secteur de Josselin

Description : Entretien des espaces verts - Secteur de Josselin au bénéfice du CH de Josselin. Les caractéristiques techniques des prestations attendues figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes.

Identifiant interne : Lot 4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 77310000 Réalisation et entretien d'espaces verts

Options :

Description des options : Reconduction : Le marché public s'exécute du 1er juin 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure à cette date, jusqu'au 31 mai 2026. Il est renouvelable par tacite reconduction au 1er juin par période de douze (12) mois dans la limite de trois (3) renouvellements, sauf décision expresse de non reconduction de l'Etablissement support adressée soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit via le profil d'acheteur, deux (2) mois avant la date d'échéance du marché public. La durée totale du marché public n'excèdera pas quarante-huit (48) mois. --- Clause de réexamen : le marché comporte des clauses de réexamen au sens de l'article R214-1 du Code de la commande publique.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 64,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation est réservée à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet principal est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le marché public est un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R2161-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, de services, mono-attributaire, conclu sans minimum en quantité ou en valeur, avec un maximum annuel en valeur de 16 000,00 euros HT. L'estimation prévisionnelle annuelle et les estimations prévisionnelles annuelles par Etablissement qui figurent dans l'Annexe 2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), sont des données indicatives, définies à partir des consommations des années précédentes et/ou des projections ; elles n'ont aucun caractère contractuel. --- Le lot est réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique à des Entreprises Adaptées (EA) mentionnées à l'article L5213-13 du Code du travail, et à des Etablissements et Services d'Aide par le

Travail (ESAT) mentionnés à l'article L344-2 du code de l'action sociale et des familles ou structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale de 50 % de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales. — Les prestations sont financées par les ressources propres de chaque Etablissement abondées éventuellement par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques. Les prestations sont réglées par application des prix forfaitaires et unitaires figurant dans l'annexe financière de l'acte d'engagement. Les prix sont révisables dans les conditions indiquées à l'article 16.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Le paiement est effectué dans le délai de cinquante (50) jours à compter de la date de réception des demandes de paiement, par virement administratif conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R2192-10 à R2192-37 du Code de la commande publique.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché public, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou utiliser le formulaire DC2)

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Critère :

Type : Autre

Description : Lot réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique : le formulaire DC2 contient un article permettant à un candidat postulant à un marché public réservé en application de l'article L2113-12 du Code de la commande publique, de communiquer l'adresse internet sur laquelle est disponible la preuve qu'il remplit les conditions propres au marché réservé pour lequel il candidate ainsi que les renseignements nécessaires pour y accéder. Figure ci-après la liste des documents attendus par type de structure : Entreprise adaptée (article L5213-13 du code du travail) : la copie du contrat d'objectifs et de moyens (CPOM) valant agrément en cours de validité ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par le Préfet de Région via la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). / Etablissement et service d'aide par le travail (articles L344-2 et suivants du code de l'action sociale et des familles) : la copie de l'arrêté préfectoral portant autorisation en cours de validité délivré par l'Agence régionale de santé (ARS). / Structure équivalente aux entreprises adaptées ou aux établissements et service d'aide par le travail : tout élément permettant de vérifier que la structure emploie effectivement au moins 50% de travailleurs handicapés qui ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix sur 70 points au regard du montant forfaitaire annuel

Pondération (points, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Valeur technique sur 30 points dont 20 points au regard de la Qualité des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations, 5 points au regard de la Qualité de l'organisation proposée dans le cadre de l'exécution des prestations, et 5 points au regard de la Qualité des dispositions mises en oeuvre dans le cadre de l'exécution des prestations au regard du développement durable

Pondération (points, valeur exacte) : 30

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 22/04/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 22/04/2025 à 13:00

Informations complémentaires : L'ouverture des plis n'est pas publique.

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Oui

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché public (article L551-1 du Code de justice administrative). / Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature du marché public, dans les délais prévus à l'article R551-7 du Code de justice administrative. / Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion du marché. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature du marché public (article L521-1 du Code de justice administrative). / Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les deux (2) mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. / Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision Département du Tarn-et-Garonne (CE, Ass., 4 avril 2014, n°358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat sur le fondement de l'article L521-1 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0014

Titre : Entretien des espaces verts - Secteur de Ploërmel

Description : Entretien des espaces verts - Secteur de Ploërmel au bénéfice de l'EPSM Morbihan et du CH Alphonse Guérin. Les caractéristiques techniques des prestations attendues figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes.

Identifiant interne : Lot 5

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 77310000 Réalisation et entretien d'espaces verts

Options :

Description des options : Reconduction : Le marché public s'exécute du 1er juin 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure à cette date, jusqu'au 31 mai 2026. Il est renouvelable par tacite reconduction au 1er juin par période de douze (12) mois dans la limite de trois (3) renouvellements, sauf décision expresse de non reconduction de l'Etablissement support adressée soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit via le profil d'acheteur, deux (2) mois avant la date d'échéance du marché public. La durée totale du marché public n'excèdera pas quarante-huit (48) mois. --- Clause de réexamen : le marché comporte des clauses de réexamen au sens de l'article R214-1 du Code de la commande publique.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 344,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation est réservée à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet principal est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le marché public est un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R2161-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, de services, mono-attributaire, conclu sans minimum en quantité ou en valeur, avec un maximum annuel en valeur de 86 000,00 euros HT. L'estimation prévisionnelle annuelle et les estimations prévisionnelles annuelles par Etablissement qui figurent dans l'Annexe 2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), sont des données indicatives, définies à partir des consommations des années précédentes et/ou des projections ; elles n'ont aucun caractère contractuel. --- Le lot est réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique à des Entreprises Adaptées (EA) mentionnées à l'article L5213-13 du Code du travail, et à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) mentionnés à l'article L344-2 du code de l'action sociale et des familles ou structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale de 50 % de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales. --- Les prestations sont financées par les ressources propres de chaque Etablissement abondées éventuellement par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques. Les prestations sont réglées par application des prix forfaitaires et unitaires figurant dans l'annexe financière de l'acte d'engagement. Les prix sont révisibles dans les conditions indiquées à l'article 16.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Le paiement est effectué dans le délai de cinquante (50) jours à compter de la date de réception des demandes de paiement, par virement administratif conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R2192-10 à R2192-37 du Code de la commande publique.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché public, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou utiliser le formulaire DC2)

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Critère :

Type : Autre

Description : Lot réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique : le formulaire DC2 contient un article permettant à un candidat postulant à un marché public réservé en application de l'article L2113-12 du Code de la commande publique, de communiquer l'adresse internet sur laquelle est disponible la preuve qu'il remplit les conditions propres au marché réservé pour lequel il candidate ainsi que les renseignements nécessaires pour y accéder. Figure ci-après la liste des documents attendus par type de structure : Entreprise adaptée (article L5213-13 du code du travail) : la copie du contrat d'objectifs et de moyens (CPOM) valant agrément en cours de validité ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par le Préfet de Région via la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). / Etablissement et service d'aide par le travail (articles L344-2 et suivants du code de l'action sociale et des familles) : la copie de l'arrêté préfectoral portant autorisation en cours de validité délivré par l'Agence régionale de santé (ARS). / Structure équivalente aux entreprises adaptées ou aux établissements et service d'aide par le travail : tout élément permettant de vérifier que la structure emploie effectivement au moins 50% de travailleurs handicapés qui ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix sur 70 points au regard du montant forfaitaire annuel

Pondération (points, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Valeur technique sur 30 points dont 20 points au regard de la Qualité des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations, 5 points au regard de la Qualité de l'organisation proposée dans le cadre de

l'exécution des prestations, et 5 points au regard de la Qualité des dispositions mises en oeuvre dans le cadre de l'exécution des prestations au regard du développement durable

Pondération (points, valeur exacte) : 30

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 22/04/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 22/04/2025 à 13:00

Informations complémentaires : L'ouverture des plis n'est pas publique.

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Oui

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché public (article L551-1 du Code de justice administrative). / Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature du marché public, dans les délais prévus à l'article R551-7 du Code de justice administrative. / Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion du marché. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature du marché public (article L521-1 du Code de justice administrative). / Un recours pour excès de pouvoir

peut être formé dans les deux (2) mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. / Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision Département du Tarn-et-Garonne (CE, Ass., 4 avril 2014, n°358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat sur le fondement de l'article L521-1 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0015

Titre : Entretien des espaces verts - Secteur de Malestroit

Description : Entretien des espaces verts - Secteur de Malestroit au bénéfice de l'EPSM Morbihan et de l'EHPAD de Malestroit. Les caractéristiques techniques des prestations attendues figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes.

Identifiant interne : Lot 6

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 77310000 Réalisation et entretien d'espaces verts

Options :

Description des options : Reconduction : Le marché public s'exécute du 1er juin 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure à cette date, jusqu'au 31 mai 2026. Il est renouvelable par tacite reconduction au 1er juin par période de douze (12) mois dans la limite de trois (3) renouvellements, sauf décision expresse de non reconduction de l'Etablissement support adressée soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit via le profil d'acheteur, deux (2) mois avant la date d'échéance du marché public. La durée totale du marché public n'excèdera pas quarante-huit (48) mois. --- Clause de réexamen : le marché comporte des clauses de réexamen au sens de l'article R214-1 du Code de la commande publique.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 62,400 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation est réservée à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet principal est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le marché public est un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R2161-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, de services, mono-attributaire, conclu sans minimum en quantité ou en valeur, avec un maximum annuel en valeur de 15 600,00 euros HT. L'estimation prévisionnelle annuelle et les estimations prévisionnelles annuelles par Etablissement qui figurent dans l'Annexe 2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), sont des données indicatives, définies à partir des consommations des années précédentes et/ou des projections ; elles n'ont aucun caractère contractuel. --- Le lot est réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique à des Entreprises Adaptées (EA) mentionnées à l'article L5213-13 du Code du travail, et à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) mentionnés à l'article L344-2 du code de l'action sociale et des familles ou structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale de 50 % de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales. --- Les prestations sont financées par les ressources propres de chaque Etablissement abondées éventuellement par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques. Les prestations sont réglées par application des prix forfaitaires et unitaires figurant dans l'annexe financière de l'acte d'engagement. Les prix sont révisibles dans les conditions indiquées à l'article 16.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Le paiement est effectué dans le délai de cinquante (50) jours à compter de la date de réception des demandes de paiement, par virement administratif conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R2192-10 à R2192-37 du Code de la commande publique.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché public, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou utiliser le formulaire DC2)

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Critère :

Type : Autre

Description : Lot réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique : le formulaire DC2 contient un article permettant à un candidat postulant à un marché public réservé en application de l'article L2113-12 du Code de la commande publique, de communiquer l'adresse internet sur laquelle est disponible la preuve qu'il remplit les conditions propres au marché réservé pour lequel il candidate ainsi que les renseignements nécessaires pour y accéder. Figure ci-après la liste des documents attendus par type de structure :
Entreprise adaptée (article L5213-13 du code du travail) : la copie du contrat d'objectifs et de moyens (CPOM) valant agrément en cours de validité ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par le Préfet de Région via la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). / Etablissement et service d'aide par le travail (articles L344-2 et suivants du code de l'action sociale et des familles) : la copie de l'arrêté préfectoral portant autorisation en cours de validité délivré par l'Agence régionale de santé (ARS). / Structure équivalente aux entreprises adaptées ou aux établissements et service d'aide par le travail : tout élément permettant de vérifier que la structure emploie effectivement au moins 50% de travailleurs handicapés qui ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix sur 70 points au regard du montant forfaitaire annuel

Pondération (points, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Valeur technique sur 30 points dont 20 points au regard de la Qualité des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations, 5 points au regard de la Qualité de l'organisation proposée dans le cadre de l'exécution des prestations, et 5 points au regard de la Qualité des dispositions mises en oeuvre dans le cadre de l'exécution des prestations au regard du développement durable

Pondération (points, valeur exacte) : 30

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 22/04/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 22/04/2025 à 13:00

Informations complémentaires : L'ouverture des plis n'est pas publique.

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Oui

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché public (article L551-1 du Code de justice administrative). / Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature du marché public, dans les délais prévus à l'article R551-7 du Code de justice administrative. / Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion du marché. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature du marché public (article L521-1 du Code de justice administrative). / Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les deux (2) mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. / Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision Département du Tarn-et-Garonne (CE, Ass., 4 avril 2014, n°358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat sur le fondement de l'article L521-1 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0016

Titre : Entretien des espaces verts - Secteur de la Chapelle Caro

Description : Entretien des espaces verts - Secteur de la Chapelle Caro au bénéfice de l'EPSM Morbihan. Les caractéristiques techniques des prestations attendues figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes.

Identifiant interne : Lot 7

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 77310000 Réalisation et entretien d'espaces verts

Options :

Description des options : Reconduction : Le marché public s'exécute du 1er juin 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure à cette date, jusqu'au 31 mai 2026. Il est renouvelable par tacite reconduction au 1er juin par période de douze (12) mois dans la limite de trois (3) renouvellements, sauf décision expresse de non reconduction de l'Etablissement support adressée soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit via le profil d'acheteur, deux (2) mois avant la date d'échéance du marché public. La durée totale du marché public n'excèdera pas quarante-huit (48) mois. -- Clause de réexamen : le marché comporte des clauses de réexamen au sens de l'article R214-1 du Code de la commande publique.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 76,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation est réservée à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet principal est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le marché public est un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R2161-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, de services, mono-attributaire, conclu sans minimum en quantité ou en valeur, avec un maximum annuel en valeur de 19 000,00 euros HT. L'estimation prévisionnelle annuelle et les estimations prévisionnelles annuelles par Etablissement qui figurent dans l'Annexe 2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), sont des données indicatives, définies à partir des consommations des années précédentes et/ou des projections ; elles n'ont aucun caractère contractuel. --- Le lot est réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique à des Entreprises Adaptées (EA) mentionnées à l'article L5213-13 du Code du travail, et à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) mentionnés à l'article L344-2 du code de l'action sociale et des familles ou structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale de 50 % de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales. --- Les prestations sont financées par les ressources propres de chaque Etablissement abondées éventuellement par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques. Les prestations sont réglées par application des prix forfaitaires et unitaires figurant dans l'annexe financière de l'acte d'engagement. Les prix sont révisibles dans les conditions indiquées à l'article 16.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Le paiement est effectué dans le délai de cinquante (50) jours à compter de la date de réception des demandes de paiement, par virement administratif conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R2192-10 à R2192-37 du Code de la commande publique.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché public, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou utiliser le formulaire DC2)

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Critère :

Type : Autre

Description : Lot réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique : le formulaire DC2 contient un article permettant à un candidat postulant à un marché public réservé en application de l'article L2113-12 du Code de la commande publique, de communiquer l'adresse internet sur laquelle est disponible la preuve qu'il remplit les conditions propres au marché réservé pour lequel il candidate ainsi que les renseignements nécessaires pour y accéder. Figure ci-après la liste des documents attendus par type de structure :
Entreprise adaptée (article L5213-13 du code du travail) : la copie du contrat d'objectifs et de moyens (CPOM) valant agrément en cours de validité ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par le Préfet de Région via la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). / Etablissement et service d'aide par le travail (articles L344-2 et suivants du code de l'action sociale et des familles) : la copie de l'arrêté préfectoral portant autorisation en cours de validité délivré par l'Agence régionale de santé (ARS). / Structure équivalente aux entreprises adaptées ou aux établissements et service d'aide par le travail : tout élément permettant de vérifier que la structure emploie effectivement au moins 50% de travailleurs handicapés qui ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix sur 70 points au regard du montant forfaitaire annuel

Pondération (points, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Valeur technique sur 30 points dont 20 points au regard de la Qualité des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations, 5 points au regard de la Qualité de l'organisation proposée dans le cadre de l'exécution des prestations, et 5 points au regard de la Qualité des dispositions mises en oeuvre dans le cadre de l'exécution des prestations au regard du développement durable

Pondération (points, valeur exacte) : 30

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 22/04/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 22/04/2025 à 13:00

Informations complémentaires : L'ouverture des plis n'est pas publique.

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Oui

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché public (article L551-1 du Code de justice administrative). / Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature du marché public, dans les délais prévus à l'article R551-7 du Code de justice administrative. / Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion du marché. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature du marché public (article L521-1 du Code de justice administrative). / Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les deux (2) mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. / Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision Département du Tarn-et-Garonne (CE, Ass., 4 avril 2014, n°358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat sur le fondement de l'article L521-1 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0017

Titre : Entretien des espaces verts - Secteur de Monterblanc

Description : Entretien des espaces verts - Secteur de Monterblanc au bénéfice de l'EPSM Morbihan. Les caractéristiques techniques des prestations attendues figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes.

Identifiant interne : Lot 8

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 77310000 Réalisation et entretien d'espaces verts

Options :

Description des options : Reconduction : Le marché public s'exécute du 1er juin 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure à cette date, jusqu'au 31 mai 2026. Il est renouvelable par tacite reconduction au 1er juin par période de douze (12) mois dans la limite de trois (3) renouvellements, sauf décision expresse de non reconduction de l'Etablissement support adressée soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit via le profil d'acheteur, deux (2) mois avant la date d'échéance du marché public. La durée totale du marché public n'excèdera pas quarante-huit (48) mois. --- Clause de réexamen : le marché comporte des clauses de réexamen au sens de l'article R214-1 du Code de la commande publique.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 65,600 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation est réservée à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet principal est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le marché public est un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R2161-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, de services, mono-attributaire, conclu sans minimum en quantité ou en valeur, avec un maximum annuel en valeur de 16 400,00 euros HT. L'estimation prévisionnelle annuelle et les estimations prévisionnelles

annuelles par Etablissement qui figurent dans l'Annexe 2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), sont des données indicatives, définies à partir des consommations des années précédentes et/ou des projections ; elles n'ont aucun caractère contractuel. — Le lot est réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique à des Entreprises Adaptées (EA) mentionnées à l'article L5213-13 du Code du travail, et à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) mentionnés à l'article L344-2 du code de l'action sociale et des familles ou structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale de 50 % de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales. — Les prestations sont financées par les ressources propres de chaque Etablissement abondées éventuellement par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques. Les prestations sont réglées par application des prix forfaitaires et unitaires figurant dans l'annexe financière de l'acte d'engagement. Les prix sont révisables dans les conditions indiquées à l'article 16.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Le paiement est effectué dans le délai de cinquante (50) jours à compter de la date de réception des demandes de paiement, par virement administratif conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R2192-10 à R2192-37 du Code de la commande publique.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché public, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou utiliser le formulaire DC2)

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Critère :

Type : Autre

Description : Lot réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique : le formulaire DC2 contient un article permettant à un candidat postulant à un marché public réservé en application de l'article L2113-12 du Code de la commande publique, de communiquer l'adresse internet sur laquelle est disponible la preuve qu'il remplit les conditions propres au marché réservé pour lequel il candidate ainsi que les renseignements nécessaires pour y accéder. Figure ci-après la liste des documents attendus par type de structure : Entreprise adaptée (article L5213-13 du code du travail) : la copie du contrat d'objectifs et de moyens (CPOM) valant agrément en cours de validité ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par le Préfet de Région via la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). / Etablissement et service d'aide par le travail (articles L344-2 et suivants du code de l'action sociale et des familles)

: la copie de l'arrêté préfectoral portant autorisation en cours de validité délivré par l'Agence régionale de santé (ARS). / Structure équivalente aux entreprises adaptées ou aux établissements et service d'aide par le travail : tout élément permettant de vérifier que la structure emploie effectivement au moins 50% de travailleurs handicapés qui ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix sur 70 points au regard du montant forfaitaire annuel

Pondération (points, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Valeur technique sur 30 points dont 20 points au regard de la Qualité des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations, 5 points au regard de la Qualité de l'organisation proposée dans le cadre de l'exécution des prestations, et 5 points au regard de la Qualité des dispositions mises en oeuvre dans le cadre de l'exécution des prestations au regard du développement durable

Pondération (points, valeur exacte) : 30

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 22/04/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 22/04/2025 à 13:00

Informations complémentaires : L'ouverture des plis n'est pas publique.

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :

Oui

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché public (article L551-1 du Code de justice administrative). / Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature du marché public, dans les délais prévus à l'article R551-7 du Code de justice administrative. / Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion du marché. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature du marché public (article L521-1 du Code de justice administrative). / Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les deux (2) mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. / Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision Département du Tarn-et-Garonne (CE, Ass., 4 avril 2014, n°358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat sur le fondement de l'article L521-1 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0018

Titre : Entretien des espaces verts - Secteur Nivillac

Description : Entretien des espaces verts - Secteur Nivillac au bénéfice du CH Basse Vilaine. Les caractéristiques techniques des prestations attendues figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes.

Identifiant interne : Lot 9

5.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 77310000 Réalisation et entretien d'espaces verts

Options :

Description des options : Reconduction : Le marché public s'exécute du 1er juin 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure à cette date, jusqu'au 31 mai 2026. Il est renouvelable par tacite reconduction au 1er juin par période de douze (12) mois dans la limite de trois (3) renouvellements, sauf décision expresse de non reconduction de l'Etablissement support adressée soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit via le profil d'acheteur, deux (2) mois avant la date d'échéance du marché public. La durée totale du marché public n'excèdera pas quarante-huit (48) mois. --- Clause de réexamen : le marché comporte des clauses de réexamen au sens de l'article R214-1 du Code de la commande publique.

5.1.3 **Durée estimée**

Date de début : 01/06/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 **Valeur**

Valeur maximale de l'accord-cadre : 86,400 Euro

5.1.6 **Informations générales**

Participation réservée : La participation est réservée à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet principal est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le marché public est un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R2161-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, de services, mono-attributaire, conclu sans minimum en quantité ou en valeur, avec un maximum annuel en valeur de 21 600,00 euros HT. L'estimation prévisionnelle annuelle et les estimations prévisionnelles annuelles par Etablissement qui figurent dans l'Annexe 2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), sont des données indicatives, définies à partir des consommations des années précédentes et/ou des projections ; elles n'ont aucun caractère contractuel. --- Le lot est réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique à des Entreprises Adaptées (EA) mentionnées à l'article L5213-13 du Code du travail, et à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) mentionnés à l'article L344-2 du code de l'action sociale et des familles ou structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale de 50 % de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales. --- Les prestations sont financées par les ressources propres de chaque Etablissement abondées éventuellement par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques. Les

prestations sont réglées par application des prix forfaitaires et unitaires figurant dans l'annexe financière de l'acte d'engagement. Les prix sont révisables dans les conditions indiquées à l'article 16.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Le paiement est effectué dans le délai de cinquante (50) jours à compter de la date de réception des demandes de paiement, par virement administratif conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R2192-10 à R2192-37 du Code de la commande publique.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché public, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou utiliser le formulaire DC2)

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Critère :

Type : Autre

Description : Lot réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique : le formulaire DC2 contient un article permettant à un candidat postulant à un marché public réservé en application de l'article L2113-12 du Code de la commande publique, de communiquer l'adresse internet sur laquelle est disponible la preuve qu'il remplit les conditions propres au marché réservé pour lequel il candidate ainsi que les renseignements nécessaires pour y accéder. Figure ci-après la liste des documents attendus par type de structure :
Entreprise adaptée (article L5213-13 du code du travail) : la copie du contrat d'objectifs et de moyens (CPOM) valant agrément en cours de validité ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par le Préfet de Région via la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). / Etablissement et service d'aide par le travail (articles L344-2 et suivants du code de l'action sociale et des familles) : la copie de l'arrêté préfectoral portant autorisation en cours de validité délivré par l'Agence régionale de santé (ARS). / Structure équivalente aux entreprises adaptées ou aux établissements et services d'aide par le travail : tout élément permettant de vérifier que la structure emploie effectivement au moins 50% de travailleurs handicapés qui ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix sur 70 points au regard du détail quantitatif estimatif

Pondération (points, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Valeur technique sur 30 points dont 20 points au regard de la Qualité des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations, 5 points au regard de la Qualité de l'organisation proposée dans le cadre de l'exécution des prestations, et 5 points au regard de la Qualité des dispositions mises en oeuvre dans le cadre de l'exécution des prestations au regard du développement durable

Pondération (points, valeur exacte) : 30

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 22/04/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 22/04/2025 à 13:00

Informations complémentaires : L'ouverture des plis n'est pas publique.

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Oui

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la

concurrence jusqu'à la signature du marché public (article L551-1 du Code de justice administrative). / Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature du marché public, dans les délais prévus à l'article R551-7 du Code de justice administrative. / Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion du marché. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature du marché public (article L521-1 du Code de justice administrative). / Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les deux (2) mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. / Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision Département du Tarn-et-Garonne (CE, Ass., 4 avril 2014, n°358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat sur le fondement de l'article L521-1 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0019

Titre : Entretien des espaces verts - Secteur de Muzillac

Description : Entretien des espaces verts - Secteur de Muzillac au bénéfice de l'EPSM Morbihan. Les caractéristiques techniques des prestations attendues figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes.

Identifiant interne : Lot 10

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 77310000 Réalisation et entretien d'espaces verts

Options :

Description des options : Reconduction : Le marché public s'exécute du 1er juin 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure à cette date, jusqu'au 31 mai 2026. Il est renouvelable par tacite reconduction au 1er juin par période de douze (12) mois dans la limite de trois (3) renouvellements, sauf décision expresse de non reconduction de l'Etablissement support adressée soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit via le profil d'acheteur,

deux (2) mois avant la date d'échéance du marché public. La durée totale du marché public n'excèdera pas quarante-huit (48) mois. --- Clause de réexamen : le marché comporte des clauses de réexamen au sens de l'article R214-1 du Code de la commande publique.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 23,200 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation est réservée à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet principal est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le marché public est un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R2161-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, de services, mono-attributaire, conclu sans minimum en quantité ou en valeur, avec un maximum annuel en valeur de 5 800,00 euros HT. L'estimation prévisionnelle annuelle et les estimations prévisionnelles annuelles par Etablissement qui figurent dans l'Annexe 2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), sont des données indicatives, définies à partir des consommations des années précédentes et/ou des projections ; elles n'ont aucun caractère contractuel. --- Le lot est réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique à des Entreprises Adaptées (EA) mentionnées à l'article L5213-13 du Code du travail, et à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) mentionnés à l'article L344-2 du code de l'action sociale et des familles ou structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale de 50 % de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales. --- Les prestations sont financées par les ressources propres de chaque Etablissement abondées éventuellement par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques. Les prestations sont réglées par application des prix forfaitaires et unitaires figurant dans l'annexe financière de l'acte d'engagement. Les prix sont révisibles dans les conditions indiquées à l'article 16.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Le paiement est effectué dans le délai de cinquante (50) jours à compter de la date de réception des demandes de paiement, par virement administratif conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R2192-10 à R2192-37 du Code de la commande publique.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché public, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou utiliser le formulaire DC2)

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Critère :

Type : Autre

Description : Lot réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique : le formulaire DC2 contient un article permettant à un candidat postulant à un marché public réservé en application de l'article L2113-12 du Code de la commande publique, de communiquer l'adresse internet sur laquelle est disponible la preuve qu'il remplit les conditions propres au marché réservé pour lequel il candidate ainsi que les renseignements nécessaires pour y accéder. Figure ci-après la liste des documents attendus par type de structure :
Entreprise adaptée (article L5213-13 du code du travail) : la copie du contrat d'objectifs et de moyens (CPOM) valant agrément en cours de validité ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par le Préfet de Région via la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). / Etablissement et service d'aide par le travail (articles L344-2 et suivants du code de l'action sociale et des familles) : la copie de l'arrêté préfectoral portant autorisation en cours de validité délivré par l'Agence régionale de santé (ARS). / Structure équivalente aux entreprises adaptées ou aux établissements et service d'aide par le travail : tout élément permettant de vérifier que la structure emploie effectivement au moins 50% de travailleurs handicapés qui ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix sur 70 points au regard du montant forfaitaire annuel

Pondération (points, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Valeur technique sur 30 points dont 20 points au regard de la Qualité des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations, 5 points au regard de la Qualité de l'organisation proposée dans le cadre de l'exécution des prestations, et 5 points au regard de la Qualité des dispositions mises en oeuvre dans le cadre de l'exécution des prestations au regard du développement durable

Pondération (points, valeur exacte) : 30

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 22/04/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 22/04/2025 à 13:00

Informations complémentaires : L'ouverture des plis n'est pas publique.

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Oui

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché public (article L551-1 du Code de justice administrative). / Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature du marché public, dans les délais prévus à l'article R551-7 du Code de justice administrative. / Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion du marché. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature du marché public (article L521-1 du Code de justice administrative). / Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les deux (2) mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. / Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision

Département du Tarn-et-Garonne (CE, Ass., 4 avril 2014, n°358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat sur le fondement de l'article L521-1 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0020

Titre : Entretien des espaces verts - Secteur de Sarzeau

Description : Entretien des espaces verts - Secteur de Sarzeau au bénéfice de l'EPSM Morbihan. Les caractéristiques techniques des prestations attendues figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes.

Identifiant interne : Lot 11

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 77310000 Réalisation et entretien d'espaces verts

Options :

Description des options : Reconduction : Le marché public s'exécute du 1er juin 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure à cette date, jusqu'au 31 mai 2026. Il est renouvelable par tacite reconduction au 1er juin par période de douze (12) mois dans la limite de trois (3) renouvellements, sauf décision expresse de non reconduction de l'Etablissement support adressée soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit via le profil d'acheteur, deux (2) mois avant la date d'échéance du marché public. La durée totale du marché public n'excèdera pas quarante-huit (48) mois. --- Clause de réexamen : le marché comporte des clauses de réexamen au sens de l'article R214-1 du Code de la commande publique.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 160,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation est réservée à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet principal est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le marché public est un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1^o, R2161-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, de services, mono-attributaire, conclu sans minimum en quantité ou en valeur, avec un maximum annuel en valeur de 40 000,00 euros HT. L'estimation prévisionnelle annuelle et les estimations prévisionnelles annuelles par Etablissement qui figurent dans l'Annexe 2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), sont des données indicatives, définies à partir des consommations des années précédentes et/ou des projections ; elles n'ont aucun caractère contractuel. — Le lot est réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique à des Entreprises Adaptées (EA) mentionnées à l'article L5213-13 du Code du travail, et à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) mentionnés à l'article L344-2 du code de l'action sociale et des familles ou structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale de 50 % de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales. — Les prestations sont financées par les ressources propres de chaque Etablissement abondées éventuellement par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques. Les prestations sont réglées par application des prix forfaitaires et unitaires figurant dans l'annexe financière de l'acte d'engagement. Les prix sont révisibles dans les conditions indiquées à l'article 16.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Le paiement est effectué dans le délai de cinquante (50) jours à compter de la date de réception des demandes de paiement, par virement administratif conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R2192-10 à R2192-37 du Code de la commande publique.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché public, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou utiliser le formulaire DC2)

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Critère :

Type : Autre

Description : Lot réservé en application des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique : le formulaire DC2 contient un article permettant à un candidat postulant à un marché public réservé en application de l'article L2113-12 du Code de la commande publique, de communiquer l'adresse internet sur laquelle est disponible la preuve qu'il remplit les conditions propres au marché réservé pour lequel il candidate ainsi que les renseignements nécessaires pour y accéder. Figure ci-après la liste des documents attendus par type de structure :
Entreprise adaptée (article L5213-13 du code du travail) : la copie du contrat d'objectifs et de moyens (CPOM) valant agrément en cours de validité ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par le Préfet de Région via la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). / Etablissement et service d'aide par le travail (articles L344-2 et suivants du code de l'action sociale et des familles) : la copie de l'arrêté préfectoral portant autorisation en cours de validité délivré par l'Agence régionale de santé (ARS). / Structure équivalente aux entreprises adaptées ou aux établissements et service d'aide par le travail : tout élément permettant de vérifier que la structure emploie effectivement au moins 50% de travailleurs handicapés qui ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix sur 70 points au regard du montant forfaitaire annuel

Pondération (points, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Valeur technique sur 30 points dont 20 points au regard de la Qualité des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations, 5 points au regard de la Qualité de l'organisation proposée dans le cadre de l'exécution des prestations, et 5 points au regard de la Qualité des dispositions mises en oeuvre dans le cadre de l'exécution des prestations au regard du développement durable

Pondération (points, valeur exacte) : 30

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requisite

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 22/04/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 22/04/2025 à 13:00

Informations complémentaires : L'ouverture des plis n'est pas publique.

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Oui

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché public (article L551-1 du Code de justice administrative). / Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature du marché public, dans les délais prévus à l'article R551-7 du Code de justice administrative. / Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion du marché. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature du marché public (article L521-1 du Code de justice administrative). / Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les deux (2) mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. / Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision Département du Tarn-et-Garonne (CE, Ass., 4 avril 2014, n°358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat sur le fondement de l'article L521-1 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0021

Titre : Entretien des espaces verts - Secteur de Belle-Ile-En-Mer

Description : Entretien des espaces verts - Secteur de Belle-Ile-En-Mer au bénéfice du CH de Belle-Ile-en-Mer. Les caractéristiques techniques des prestations attendues figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes.

Identifiant interne : Lot 12

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 77310000 Réalisation et entretien d'espaces verts

Options :

Description des options : Reconduction : Le marché public s'exécute du 1er juin 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure à cette date, jusqu'au 31 mai 2026. Il est renouvelable par tacite reconduction au 1er juin par période de douze (12) mois dans la limite de trois (3) renouvellements, sauf décision expresse de non reconduction de l'Etablissement support adressée soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit via le profil d'acheteur, deux (2) mois avant la date d'échéance du marché public. La durée totale du marché public n'excèdera pas quarante-huit (48) mois. --- Clause de réexamen : le marché comporte des clauses de réexamen au sens de l'article R214-1 du Code de la commande publique.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 304,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le marché public est un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R2161-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, de services, mono-attributaire, conclu sans minimum en quantité ou en valeur, avec un maximum annuel en valeur de 76 000,00 euros HT. L'estimation prévisionnelle annuelle et les estimations prévisionnelles

annuelles par Etablissement qui figurent dans l'Annexe 2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), sont des données indicatives, définies à partir des consommations des années précédentes et/ou des projections ; elles n'ont aucun caractère contractuel. — Les prestations sont financées par les ressources propres de chaque Etablissement abondées éventuellement par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques. Les prestations sont réglées par application des prix forfaitaires et unitaires figurant dans l'annexe financière de l'acte d'engagement. Les prix sont révisibles dans les conditions indiquées à l'article 16.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Le paiement est effectué dans le délai de cinquante (50) jours à compter de la date de réception des demandes de paiement, par virement administratif conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R2192-10 à R2192-37 du Code de la commande publique.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché public, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou utiliser le formulaire DC2)

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix sur 70 points au regard du montant forfaitaire annuel

Pondération (points, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Valeur technique sur 30 points dont 20 points au regard de la Qualité des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations, 5 points au regard de la Qualité de l'organisation proposée dans le cadre de l'exécution des prestations, et 5 points au regard de la Qualité des dispositions mises en oeuvre dans le cadre de l'exécution des prestations au regard du développement durable

Pondération (points, valeur exacte) : 30

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 22/04/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 22/04/2025 à 13:00

Informations complémentaires : L'ouverture des plis n'est pas publique.

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché public (article L551-1 du Code de justice administrative). / Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature du marché public, dans les délais prévus à l'article R551-7 du Code de justice administrative. / Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion du marché. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature du marché public (article L521-1 du Code de justice administrative). / Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les deux (2) mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. / Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision Département du Tarn-et-Garonne (CE, Ass., 4 avril 2014, n°358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat sur le fondement de l'article L521-1 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0022

Titre : Entretien des espaces verts pour le CH Bretagne Atlantique (sites de Vannes et Auray)

Description : Entretien des espaces verts au bénéfice du CH Bretagne Atlantique (sites de Vannes et Auray). Les caractéristiques techniques des prestations attendues figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes.

Identifiant interne : Lot 13

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 77310000 Réalisation et entretien d'espaces verts

Options :

Description des options : Reconduction : Le marché public s'exécute du 1er juin 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure à cette date, jusqu'au 31 mai 2026. Il est renouvelable par tacite reconduction au 1er juin par période de douze (12) mois dans la limite de trois (3) renouvellements, sauf décision expresse de non reconduction de l'Etablissement support adressée soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit via le profil d'acheteur, deux (2) mois avant la date d'échéance du marché public. La durée totale du marché public n'excèdera pas quarante-huit (48) mois. --- Clause de réexamen : le marché comporte des clauses de réexamen au sens de l'article R214-1 du Code de la commande publique.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 68,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le marché public est un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R2161-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, de services, mono-attributaire, conclu sans minimum en quantité ou en valeur, avec un maximum annuel en valeur de 17 000,00 euros HT. L'estimation prévisionnelle annuelle et les estimations prévisionnelles annuelles par Etablissement qui figurent dans l'Annexe 2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), sont des données indicatives, définies à partir des consommations des années précédentes et/ou des projections ; elles n'ont aucun caractère contractuel. — Les prestations sont financées par les ressources propres de chaque Etablissement abondées éventuellement par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques. Les prestations sont réglées par application des prix forfaitaires et unitaires figurant dans l'annexe financière de l'acte d'engagement. Les prix sont révisibles dans les conditions indiquées à l'article 16.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Le paiement est effectué dans le délai de cinquante (50) jours à compter de la date de réception des demandes de paiement, par virement administratif conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R2192-10 à R2192-37 du Code de la commande publique.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché public, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou utiliser le formulaire DC2)

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix sur 70 points au regard du détail quantitatif estimatif

Pondération (points, valeur exacte) : 70

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Valeur technique sur 30 points dont 20 points au regard de la Qualité des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations, 5 points au regard de la Qualité de l'organisation proposée dans le cadre de

l'exécution des prestations, et 5 points au regard de la Qualité des dispositions mises en oeuvre dans le cadre de l'exécution des prestations au regard du développement durable

Pondération (points, valeur exacte) : 30

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 22/04/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 22/04/2025 à 13:00

Informations complémentaires : L'ouverture des plis n'est pas publique.

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché public (article L551-1 du Code de justice administrative). / Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature du marché public, dans les délais prévus à l'article R551-7 du Code de justice administrative. / Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion du marché. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature du marché public (article L521-1 du Code de justice administrative). / Un recours pour excès de pouvoir

peut être formé dans les deux (2) mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. / Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision Département du Tarn-et-Garonne (CE, Ass., 4 avril 2014, n°358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat sur le fondement de l'article L521-1 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0023

Titre : Elagage et abattage d'arbres pour le CH de Belle-Ile-en-Mer

Description : Elagage et abattage d'arbres au bénéfice du CH de Belle-Ile-en-Mer. Les caractéristiques techniques des prestations attendues figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes.

Identifiant interne : Lot 14

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 77340000 Élagage des arbres et taille des haies

Options :

Description des options : Reconduction : Le marché public s'exécute du 1er juin 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure à cette date, jusqu'au 31 mai 2026. Il est renouvelable par tacite reconduction au 1er juin par période de douze (12) mois dans la limite de trois (3) renouvellements, sauf décision expresse de non reconduction de l'Etablissement support adressée soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit via le profil d'acheteur, deux (2) mois avant la date d'échéance du marché public. La durée totale du marché public n'excèdera pas quarante-huit (48) mois. --- Clause de réexamen : le marché comporte des clauses de réexamen au sens de l'article R214-1 du Code de la commande publique.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 24,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le marché public est un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R2161-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, de services, mono-attributaire, conclu sans minimum en quantité ou en valeur, avec un maximum annuel en valeur de 6 000,00 euros HT. L'estimation prévisionnelle annuelle et les estimations prévisionnelles annuelles par Etablissement qui figurent dans l'Annexe 2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), sont des données indicatives, définies à partir des consommations des années précédentes et/ou des projections ; elles n'ont aucun caractère contractuel. --- Les prestations sont financées par les ressources propres de chaque Etablissement abondées éventuellement par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques. Les prestations sont réglées par application des prix forfaitaires et unitaires figurant dans l'annexe financière de l'acte d'engagement. Les prix sont révisables dans les conditions indiquées à l'article 16.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Le paiement est effectué dans le délai de cinquante (50) jours à compter de la date de réception des demandes de paiement, par virement administratif conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R2192-10 à R2192-37 du Code de la commande publique.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché public, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou utiliser le formulaire DC2)

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix sur 60 points au regard du détail quantitatif estimatif

Pondération (points, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Valeur technique sur 40 points dont 20 points au regard de la Qualité des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations, 10 points au regard de la Qualité de l'organisation proposée dans le cadre de l'exécution des prestations, et 10 points au regard de la Qualité des délais d'intervention

Pondération (points, valeur exacte) : 40

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :
français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 22/04/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 22/04/2025 à 13:00

Informations complémentaires : L'ouverture des plis n'est pas publique.

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché public (article L551-1 du Code de justice

administrative). / Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature du marché public, dans les délais prévus à l'article R551-7 du Code de justice administrative. / Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion du marché. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature du marché public (article L521-1 du Code de justice administrative). / Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les deux (2) mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. / Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision Département du Tarn-et-Garonne (CE, Ass., 4 avril 2014, n°358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat sur le fondement de l'article L521-1 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0024

Titre : Elagage et abattage d'arbres pour le CH Bretagne Atlantique, l'EPSM Morbihan et le CH Basse Vilaine

Description : Elagage et abattage d'arbres au bénéfice du CH Bretagne Atlantique, de l'EPSM Morbihan et du CH Basse Vilaine. Les caractéristiques techniques des prestations attendues figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes.

Identifiant interne : Lot 15

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 77340000 Élagage des arbres et taille des haies

Options :

Description des options : Reconduction : Le marché public s'exécute du 1er juin 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure à cette date, jusqu'au 31 mai 2026. Il est renouvelable par tacite reconduction au 1er juin par période de douze (12) mois dans la limite de trois (3) renouvellements, sauf décision expresse de non reconduction de l'Etablissement support adressée soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit via le profil d'acheteur,

deux (2) mois avant la date d'échéance du marché public. La durée totale du marché public n'excèdera pas quarante-huit (48) mois. --- Clause de réexamen : le marché comporte des clauses de réexamen au sens de l'article R214-1 du Code de la commande publique.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 164,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le marché public est un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R2161-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, de services, mono-attributaire, conclu sans minimum en quantité ou en valeur, avec un maximum annuel en valeur de 41 000,00 euros HT. L'estimation prévisionnelle annuelle et les estimations prévisionnelles annuelles par Etablissement qui figurent dans l'Annexe 2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), sont des données indicatives, définies à partir des consommations des années précédentes et/ou des projections ; elles n'ont aucun caractère contractuel. --- Les prestations sont financées par les ressources propres de chaque Etablissement abondées éventuellement par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques. Les prestations sont réglées par application des prix forfaitaires et unitaires figurant dans l'annexe financière de l'acte d'engagement. Les prix sont révisables dans les conditions indiquées à l'article 16.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Le paiement est effectué dans le délai de cinquante (50) jours à compter de la date de réception des demandes de paiement, par virement administratif conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R2192-10 à R2192-37 du Code de la commande publique.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché public, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou utiliser le formulaire DC2)

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix sur 60 points au regard du détail quantitatif estimatif

Pondération (points, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Valeur technique sur 40 points dont 20 points au regard de la Qualité des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations, 10 points au regard de la Qualité de l'organisation proposée dans le cadre de l'exécution des prestations, et 10 points au regard de la Qualité des délais d'intervention

Pondération (points, valeur exacte) : 40

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 22/04/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 22/04/2025 à 13:00

Informations complémentaires : L'ouverture des plis n'est pas publique.

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :

Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché public (article L551-1 du Code de justice administrative). / Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature du marché public, dans les délais prévus à l'article R551-7 du Code de justice administrative. / Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion du marché. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature du marché public (article L521-1 du Code de justice administrative). / Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les deux (2) mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. / Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision Département du Tarn-et-Garonne (CE, Ass., 4 avril 2014, n°358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat sur le fondement de l'article L521-1 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0025

Titre : Elagage et abattage d'arbres pour le CH Alphonse Guérin, le CH de Josselin et l'EHPAD de Malestroit

Description : Elagage et abattage d'arbres au bénéfice du CH Alphonse Guérin, du CH de Josselin et de l'EHPAD de Malestroit. Les caractéristiques techniques des prestations attendues figurent dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes.

Identifiant interne : Lot 16

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 77340000 Élagage des arbres et taille des haies

Options :

Description des options : Reconduction : Le marché public s'exécute du 1er juin 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure à cette date, jusqu'au 31 mai 2026. Il est renouvelable par tacite reconduction au 1er juin par période de douze (12) mois dans la limite de trois (3) renouvellements, sauf décision expresse de non reconduction de l'Etablissement support adressée soit par lettre recommandée avec accusé de réception soit via le profil d'acheteur, deux (2) mois avant la date d'échéance du marché public. La durée totale du marché public n'excèdera pas quarante-huit (48) mois. --- Clause de réexamen : le marché comporte des clauses de réexamen au sens de l'article R214-1 du Code de la commande publique.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/06/2025

Durée : 48 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 84,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le marché public est un accord-cadre à bons de commande en application des articles L2125-1 1°, R2161-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, de services, mono-attributaire, conclu sans minimum en quantité ou en valeur, avec un maximum annuel en valeur de 21 000,00 euros HT. L'estimation prévisionnelle annuelle et les estimations prévisionnelles annuelles par Etablissement qui figurent dans l'Annexe 2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), sont des données indicatives, définies à partir des consommations des années précédentes et/ou des projections ; elles n'ont aucun caractère contractuel. --- Les prestations sont financées par les ressources propres de chaque Etablissement abondées éventuellement par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques. Les prestations sont réglées par application des prix forfaitaires et unitaires figurant dans l'annexe financière de l'acte d'engagement. Les prix sont révisibles dans les conditions indiquées à l'article 16.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières. Le paiement est effectué dans le délai de cinquante (50) jours à compter de la date de réception des demandes de paiement, par virement administratif conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R2192-10 à R2192-37 du Code de la commande publique.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché public, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (ou utiliser le formulaire DC2)

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Description : Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Critère Prix sur 60 points au regard du détail quantitatif estimatif

Pondération (points, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère Valeur technique sur 40 points dont 20 points au regard de la Qualité des moyens humains et matériels dédiés à l'exécution des prestations, 10 points au regard de la Qualité de l'organisation proposée dans le cadre de l'exécution des prestations, et 10 points au regard de la Qualité des délais d'intervention

Pondération (points, valeur exacte) : 40

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2732149&orgAcronyme=x7c>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 22/04/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 6 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 22/04/2025 à 13:00

Informations complémentaires : L'ouverture des plis n'est pas publique.

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :

Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Informations relatives aux délais de recours : Un référé précontractuel peut intervenir pendant toute la phase de passation, de la publication de l'avis d'appel public à la concurrence jusqu'à la signature du marché public (article L551-1 du Code de justice administrative). / Un référé contractuel peut être formé à partir de la signature du marché public, dans les délais prévus à l'article R551-7 du Code de justice administrative. / Un référé suspension, assorti d'une demande en annulation dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir, peut être formé sur toute décision unilatérale concourant à la conclusion du marché. Le recours doit être introduit à compter de la date de notification ou de publication de la décision mais avant la signature du marché public (article L521-1 du Code de justice administrative). / Un recours pour excès de pouvoir peut être formé dans les deux (2) mois de la notification d'une déclaration sans suite ou d'une déclaration d'infructuosité. / Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat peut être formé dans un délai de deux (2) mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées au sens de la décision Département du Tarn-et-Garonne (CE, Ass., 4 avril 2014, n°358994). Ce recours en contestation de validité peut être assorti d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat sur le fondement de l'article L521-1 du Code de justice administrative.

5.1.15 Techniques**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Centre hospitalier Bretagne Atlantique

Numéro d'enregistrement : 26561337200019

Adresse postale : Etablissement support du Groupement hospitalier Brocéliande Atlantique -
20, boulevard Général Maurice Guillaudot - BP 70555

Ville : Vannes cedex

Code postal : 56017

Subdivision pays (NUTS) : Morbihan (FRH04)

Pays : France

Point de contact : Cellule Juridique Achats

Adresse électronique : cellule-juridique.achats@ghba.fr

Téléphone : +33297292105

Adresse internet : <http://www.ch-bretagne-atlantique.fr>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Rennes

Numéro d'enregistrement : 17350005900014

Adresse postale : Hôtel de Bizieu - 3, contour de la Motte - CS 44416

Ville : Rennes cedex

Code postal : 35044

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Point de contact : Greffe du Tribunal administratif de Rennes

Adresse électronique : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Téléphone : 0223212828

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 8887e3f8-2da7-4f0c-b826-74ffdb355762 - 08

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 21/03/2025 à 13:20

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/03/2025